

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Witcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Maïke Storks, directrice générale et greffière-trésorière
Livia Bienvenue, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Assiste à distance :

Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

Jules Varin quitte la séance après le point 6.5

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
 - 6.2. Dépôt des documents en urbanisme
 - 6.3. **Demande d'usage conditionnel #231-013** – Volet résidence de tourisme – 6, chemin Paige
 - 6.4. **Règlement 395-2023 sur les permis et les certificats** – Adoption
 - 6.5. **RM 460-2023 concernant la paix, l'ordre et les nuisances** – Avis de motion, dépôt et présentation du projet
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.2. **Déclarations des intérêts pécuniaires 2023** – Dépôt
 - 7.3. **Cour municipale** – Appui à la demande d'augmentation des frais de constat de la Ville de Waterloo
 - 7.4. **Fermeture de l'hôtel de ville durant la période des fêtes**
 - 7.5. **Ressources humaines – Bonus de performance** - Directrice générale et greffière-trésorière
 - 7.6. **Règlement 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé** - Avis de motion, dépôt et présentation du projet
- 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)** – Programmation
 - 8.2. **Acquisition** - Lots 5 193 078, 5 193 192, 5 193 512 et 5 193 513¹
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. **Collecte des matières résiduelles 2024** – Calendrier municipal
 - 9.2. **Collecte des encombrants 2024** – Non-renouvellement du service
 - 9.3. **Programme d'aide financière pour achats de couches lavables 2024** — Renouvellement
 - 9.4. **COP15 Préservation de la biodiversité** – Demande d'engagement
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**

¹ Lots sur lesquels sont situés les chemins Gauvin, Laporte et des Appalaches

- 12.1. Concours photo de Bolton-Ouest 2023** – Annonce des gagnants
- 13. VARIA**
- 13.1. Fondation BMP** – Don
- 13.2. Main dans la main** – Don
- 13.3. Au cœur des familles agricoles (ACFA)** – Don
- 13.4. Coopérative du Pays des vergers** - Don
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

311-1223
2.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

312-1223
4.
APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les versions française et anglaise du procès-verbal du 6 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.
CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.

6.1
URBANISME
RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR
MUNICIPAL

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de novembre.

Novembre 2023
Nombre de permis émis: 4
Valeur des travaux: 81 000,00 \$

6.2
URBANISME
DÉPÔT DES DOCUMENTS EN URBANISME

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal dépose les documents suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal du mois de novembre 2023;
- La liste des permis et certificats actifs sur le territoire au 4 décembre 2023;
- Comptes-rendus des séances du CCU du 21 août et du 18 septembre 2023.

313-1223
6.3
URBANISME
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL N° 2311-013 – VOLET RÉSIDENCE DE
TOURISME – 6, CHEMIN PAIGE

Le responsable de l'urbanisme présente la demande d'usage conditionnel.

Nature et effets de la demande :

La demande d'usage conditionnel vise à permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme afin d'y réaliser de la location à court terme, en fonction des objectifs et critères identifiés au Règlement numéro 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé au 6, chemin Paige à Bolton-Ouest, sur le lot numéro 5 662 867 du cadastre du Québec (matricule : 8908-47-7266) et situé dans la zone RES-2.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de permettre l'exploitation de la résidence du 6, chemin Paige comme résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est complète et qu'elle répond aux exigences du règlement 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal, par sa résolution n° 1123-032, d'approuver la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet la révocation d'un usage conditionnel en cas de non-respect de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné et qu'une affiche a été placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, le tout conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU

D'AUTORISER la demande d'usage conditionnel n° 2311-013 et de permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme au 6, chemin Paige, afin d'y réaliser de la location à court terme, en fonction des objectifs et critères identifiés au Règlement 349-2018 sur les usages conditionnels concernant notamment les résidences de tourisme, sur le lot numéro 5 662 867 du cadastre du Québec (matricule : 8908-47-7266) situé dans la zone RES-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

314-1223

6.4

URBANISME

RÈGLEMENT 395-2023 SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement n°. 395-2023 a été adopté à la séance ordinaire du Conseil municipal le 6 novembre 2023 et qu'un avis de motion a été donné à cette même date;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter un tel règlement conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été envoyé à la MRC et est en attente d'un certificat technique de conformité;

IL EST PROPOSÉ PAR: Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement 395-2023 sur les permis et les certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5

URBANISME

RM 460-2023 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES – AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Avis de motion est donné par M. Denis Vaillancourt, Maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil sera présenté pour adoption le Règlement RM 460-2023 concernant la paix, l'ordre et les nuisances.

Le maire dépose le projet de règlement RM 460-2023 concernant la paix, l'ordre et les nuisances. Une copie du projet est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

7.1
ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La directrice générale dépose le rapport des dépenses autorisées.

315-2023
7.2
ADMINISTRATION
DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2023 – DÉPÔT

Tous les membres du Conseil,

- Denis Vaillancourt
- Margarita Lafontaine,
- Marie-Blanche Richer
- Loren Allen
- Eddy Whitcher
- Gilles Asselin
- Nancy Lanteigne

déposent leurs déclarations des intérêts pécuniaires pour l'année 2023.

316-1223
7.3
ADMINISTRATION
COUR MUNICIPALE – APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DES
FRAIS DE CONSTAT DE LA VILLE DE WATERLOO

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo détient une Cour municipale qui dessert dix (10) municipalités;

ATTENDU QUE les deux derniers exercices financiers ont accusé des déficits dus, entre autres, aux décrets augmentant les revenus des juges, lesquels s'appliquent de façon rétroactive;

ATTENDU QUE les frais reliés aux constats d'infraction sont régis par le ministère de la Justice et que ces frais n'augmentent pas au même rythme que les coûts d'opération des Cours municipales;

ATTENDU QU'il serait opportun que les contrevenants assument une part accrue des services de Cours municipales, par le biais des contraventions émises.

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal appuie la demande de la Ville de Waterloo au ministère de la Justice d'augmenter substantiellement les frais reliés aux constats d'infraction remis aux contrevenants.

QUE la présente résolution soit transmise à l'Union des Municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

317-1223

7.4

ADMINISTRATION

FERMETURE DE L'HÔTEL DE VILLE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE l'hôtel de ville de la Municipalité de Bolton-Ouest sera fermé durant la période des fêtes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest autorise la fermeture de l'hôtel de ville du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

318-1223

7.5

ADMINISTRATION

RESSOURCES HUMAINES - BONUS DE PERFORMANCE - DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU

D'APPROUVER le bonus de performance de 2 500 \$ applicable au salaire de l'année 2024 de la directrice générale conformément au contrat de travail de cette dernière.

Le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur: Margarita Lafontaine, Loren Allen, Eddy Whitcher, Gilles Asselin, Nancy Lanteigne

Ont voté contre : Marie-Blanche Richer

EN FAVEUR : 5

CONTRE : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

7.6

ADMINISTRATION

RÈGLEMENT 396-2023 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS DE ROULEMENT AU MOYEN DE L'AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS ACCUMULÉ - AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Avis de motion est donné par M. Denis Vaillancourt, Maire, à l'effet qu'à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil sera présenté pour adoption le règlement 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé.

Le maire dépose le projet de règlement 396-2023 concernant la création d'un fonds de roulement au moyen de l'affectation d'une partie du surplus accumulé. Une copie du projet est jointe en annexe au présent avis.

Des copies du projet ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

319-1223

8.1

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) - PROGRAMMATION

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

320-1223

8.2

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

ACQUISITION - LOTS 5 193 078, 5 193 192, 5 193 512 et 5 193 513

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à négocier et à signer tout contrat à titre gratuit pour la prise de possession des lots 5 193 078, 5 193 192, 5 193 512 et 5 193 513.

QUE la présente résolution abroge la résolution 284-1122 adoptée le 7 novembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

321-1223

9.1

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 – CALENDRIER MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER le calendrier municipal 2024 joint en annexe de la présente résolution qui sera publié dans le bulletin municipal La Source de décembre 2023 ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2024 – NON-RENOUVELLEMENT DU SERVICE

Le maire, M. Denis Vaillancourt, informe la population que le service de collecte des encombrants n'aura pas lieu en 2024. Les citoyens pourront apporter leurs encombrants à l'écocentre de Cowansville.

322-1223

9.3

ENVIRONNEMENT

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR ACHAT DE COUCHES LAVABLES 2024 — RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE plus de 4 500 couches sont nécessaires pour rendre un enfant propre;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de couches lavables permet de réduire de manière significative la quantité de déchet à enfouir;

CONSIDÉRANT QUE les couches lavables d'aujourd'hui sont plus modernes et faciles d'entretien grâce aux velcros ou aux boutons-pression qui ont remplacé les épingles;

CONSIDÉRANT QUE la protection de l'environnement et le soutien à nos citoyens sont au cœur des préoccupations de notre communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière maximale de 150 \$ par enfant par année civile pour encourager l'utilisation de couches lavables;

QUE cette aide soit conditionnelle à la présentation d'une preuve de naissance et de résidence de l'enfant ainsi que d'une facture d'achat d'un ensemble de couches lavables (Ex. : coton, chanvre, bambou);

D'AUTORISER le remboursement lorsque les conditions sont remplies;

QUE ce programme prend fin le 31 décembre 2024. Un nouveau programme sera étudié dans le cadre de la préparation du budget 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

323-1223

9.4

ENVIRONNEMENT

COP15 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ – DEMANDE D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT le fait que la COP15 représente un moment unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse ambitieuse pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques;

CONSIDÉRANT les effets positifs de la nature sur la santé des populations;

CONSIDÉRANT les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030;

CONSIDÉRANT QUE les villes et les municipalités, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité;

La Municipalité s'engage :

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage :

- **DE** s'enquérir de l'état de la biodiversité sur son territoire et de s'assurer de maintenir le suivi sur ce dernier;
- **DE** donner la primauté à la préservation de la biodiversité dans la planification territoriale, afin de s'assurer de l'atteinte des cibles internationales en matière de connectivité écologique et de protection du territoire;
- **DE** participer à l'effort de restauration des écosystèmes dégradés en priorisant les habitats d'espèces indigènes, les milieux humides et riverains ainsi que les espaces naturels à proximité;
- **DE** soutenir les projets d'aires protégées sur le territoire, afin d'atteindre les cibles de 30 % de protection d'ici 2030;
- **DE** protéger immédiatement, intégralement et durablement les habitats des espèces à situation précaire;
- **DE** participer à assurer un meilleur contrôle des espèces exotiques envahissantes afin de limiter ou contrer leur progression, en misant sur la concertation et la sensibilisation;
- **DE** viser l'élimination complète des pesticides dangereux d'ici 2030;
- **DE** prioriser des solutions pour favoriser l'accès à des milieux naturels pour ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.
SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

11.
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

12.
LOISIRS ET CULTURE
CONCOURS PHOTO DE BOLTON-OUEST 2023 – ANNONCE DES GAGNANTS

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe annonce le nom des gagnants du concours photo de Bolton-Ouest 2023 :

1^{er} prix – (valeur de 250 \$) - Jean-Marc Delacoste – *Un beau jour de janvier*
2^e prix – (valeur de 125 \$) – Jacques André Dupont – *Bernache du Canada*
3^e prix – (valeur de 75 \$) – Philippe Roberge - *Sunset*

Les prix sont remis sous forme de chèques-cadeaux du Collectif de Bolton-Ouest afin d'encourager les entreprises locales. La Municipalité a reçu 44 photos de 15 participants et participantes. La sélection a été faite à l'aveugle par trois (3) membres du jury (deux (2) élus et un (1) employé de l'administration).

La Municipalité remercie chaleureusement tous les participants du concours qui contribuent à la banque d'images de la Municipalité afin d'embellir les communications de cette dernière.

324-1223

13.1

VARIA

FONDATION BMP (HÔPITAL DE BROME-MISSISQUOI-PERKINS) – DON

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU :

DE VERSER une contribution de 1 250 \$ à la fondation BMP de l'hôpital de Brome-Missisquoi;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

325-1223

13.2

VARIA

MAIN DANS LA MAIN - DON

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU :

DE VERSER une contribution de 350 \$ au centre de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) Main dans la main, afin d'offrir des services de proximité adaptés aux besoins des enfants en situation de grande vulnérabilité dans la communauté;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-1223

13.3

VARIA

AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES (ACFA) - DON

IL EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU :

DE VERSER une contribution de 500 \$ Au cœur des familles agricoles (ACFA) afin de venir en aide aux agriculteurs traversant des périodes difficiles;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-1223

13.3

VARIA

COOPÉRATIVE DU PAYS DES VERGERS - DON

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher

APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine

ET RÉSOLU :

DE VERSER une contribution de 270 \$ à la Coopérative du pays des vergers afin d'offrir du soutien à domicile tel que les soins à la personne, le service d'entretien ménager léger et grand ménage;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

328-1223

15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE lever la séance. Il est 21 h 14.

Maïke Storks, OMA
Directrice générale et
greffière-trésorière

Denis Vaillancourt
Maire

ATTESTATION

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.